

# Politique de Meilleure Exécution des Ordres d'ING Belgique en détail

Version au 23/06/2022

**Le présent document donne les détails pratiques, par classe d'Instruments Financiers, de la Politique de la Meilleure Exécution des Ordres (ci-après « PME0 ») d'ING Belgique SA telle que décrite à l'Annexe 1 du Règlement Spécial des Opérations sur Instruments Financiers et Assurances d'Epargne et d'investissement (ci-après 'RSOI'). Le détail des frais mentionnés (courtage,...) ci-dessous est repris dans le document « Tarif des principaux services et opérations en investissements», disponible dans votre agence et/ou sur le site [www.ing.be](http://www.ing.be) > Tarifs et règlements.**

Conformément à l'article 13 de l'Annexe 1 du RSOI, les ordres transmis par un Client via Home'Bank/Business'Bank/ING Investing App, via une agence ING ou via le service clients ou via une personne chez ING habilitée, seront exécutés via des intermédiaires qui sont sélectionnés par ING selon le Lieu d'exécution :

- Soit sur le marché domestique<sup>1</sup>, si ce dernier est la place principale de cotation selon Telekurs (via ING Bank NV pour les marchés Euronext)
- Soit sur la plateforme de négociation Equiduct, si l'instrument y est négociable et si la taille de l'ordre est adaptée pour être envoyé vers Equiduct (via ING Bank NV)
- Soit, pour les autres marchés, selon la politique de meilleure exécution des ordres de l'intermédiaire suivant : UBS AG'
- Pour des obligations d'entreprise et autres instruments de dette, l'exécution se fait toujours sur un marché réglementé (les bourses Euronext et sur d'autres bourses d'obligations cotées) ou MTF (Multilateral Trading Facility).
- Dans certains cas et seulement pour les obligations très faiblement liquides, l'opération pourra se faire alors hors marché en OTC (Over The Counter), via ING Bank NV comme SI (Systematic Internaliser),.
- Enfin les produits dérivés sont exécutés par ING en OTC

## Pour les actions, warrants, ETF<sup>2</sup>, droits, certificats d'actions, ...

Notre offre vise à :

- proposer l'ensemble des valeurs cotées sur Euronext (Brussels, Paris et Amsterdam)
- proposer les principales valeurs en termes de capitalisation boursière sur les principaux marchés internationaux (Xetra, LSE, NYSE, Nasdaq...)

### Lieux d'exécution sélectionnés

#### Offre Equiduct

Étant donné qu'Equiduct est une plateforme électronique de négociation européenne, (un Marché Réglementé de 'Börse Berlin AG'), qui analyse les cours et les compare aux cours des actions qui cotent sur des bourses traditionnelles (comme Euronext, Xetra, Milan) et alternatives (Multi Trading Facilities ou « MTF » : Chi-X, Turquoise, BATS), ING est d'avis qu' Equiduct, pour son offre, exécute les ordres au meilleur prix.

#### En dehors de l'offre d'Equiduct

- a) En outre, ING estime que pour les Instruments Financiers qui ne sont pas couverts par Equiduct, dans la plupart des cas, le meilleur résultat possible en matière de meilleure exécution sera atteint sur le marché domestique de cet Instrument Financier, tenant compte de tous les facteurs d'exécution (voir article 13 § 2 de l'Annexe 1 au RSOI), sauf en cas de liquidité insuffisante sur le marché domestique.

<sup>1</sup> marché domestique : Lieu(x) d'Exécution appartenant au pays d'émission d'un Instrument Financier, tel que déterminé par le Code ISO de son code ISIN ;  
**Code ISIN** (International Securities Identification Number) : code d'identification propre à chaque Instrument Financier. Ce code permet à tout intermédiaire financier d'identifier aisément l'Instrument Financier concerné. Il est composé de deux lettres (« code ISO »), indiquant le pays d'émission de l'Instrument Financier (BE pour la Belgique), et de dix chiffres propres à chaque Instrument Financier.  
**Code ISO** : code international utilisé pour identifier un pays. Les deux premières lettres sont utilisées pour le code ISIN. Par exemple, pour l'action « ING Groep », le code ISIN est « NL0000303600 » et son code ISO est « NL ».

<sup>2</sup> Exchange Trade Fund (ETF) : où les instruments sont cotés, à l'image de ce qui est fait sur le marché Actions comme décrit ci-dessus.

- b) Lorsque cela est possible, les ordres pourront également être exécutés sur le « Best of Book » d'Euronext qui est un service disponible pour certaines actions sur les marchés réglementés d'Euronext (Amsterdam, Bruxelles, Dublin, Lisbonne, Oslo et Paris). Des apporteurs de liquidité (aussi appelés « liquidity providers ») dédiés permettent d'obtenir des améliorations de prix au sein du Carnet d'Ordres Central d'Euronext.
- c) Dans l'intérêt du Client, il se peut que le Lieu d'exécution soit différent du Lieu d'exécution tel que prévu selon la politique décrite ci-dessus. Cela peut se faire si l'intermédiaire financier auquel ING fait appel, exécute l'ordre sur une plate-forme d'exécution interne (systématique) ou sur un Lieu d'exécution sélectionné selon les critères de sa propre Politique de Meilleure Exécution des Ordres et qui présente des conditions d'exécution meilleures, et ce en termes de prix et de coûts, mais en tenant compte également d'autres éléments tels que la liquidité, la rapidité, la probabilité de traitement et d'exécution, la taille et la nature de l'ordre, ainsi que d'autres données pertinentes.

Le Lieu d'exécution est repris dans les extraits de compte du Client, faisant suite à l'exécution de l'ordre.

### Evaluation des facteurs d'exécution pertinents

**Liquidité, prix, probabilité d'exécution** La liquidité est un facteur prépondérant pour assurer la meilleure exécution dès lors que celle-ci s'avère pertinente dans le choix du Lieu d'exécution pour un titre coté. Le marché domestique est la plupart du temps le marché le plus liquide, à moins que d'autres marchés offrent une meilleure liquidité. La liquidité, combinant la probabilité d'exécution, la taille et la rapidité, permettra d'atteindre un meilleur prix global. L'exécution sera entièrement automatisée pour des ordres de la taille normale du marché.

**Rapidité, taille, nature** Dans des conditions de marché normales, l'exécution s'effectue rapidement. Pour les ordres de taille conséquente, l'exécution dépendra de la liquidité. La nature de l'ordre conditionne l'exécution au cas par cas.

**Coûts** Une commission de courtage (au tarif en vigueur) et des frais de bourse s'appliquent aux transactions exécutées.

## Pour les OLO's, Bons d'État

### Lieux d'exécution sélectionnés

L'exécution des OLO's et Bons d'Etat, se fait sur un Marché Réglementé (Euronext Bruxelles) ou MTF.

## Pour les obligations d'entreprise, autres instruments de dette, ...

### Lieux d'exécution sélectionnés

L'exécution des obligations d'entreprise et autres instruments se fait toujours soit sur un marché règlementé soit sur un MTF (Multilateral Trading Facility). Pour les obligations très faiblement liquides l'exécution se fait via ING Bank NV comme SI (Systematic Internaliser), ceci signifie que l'exécution se fera donc hors marché.

### Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

**Liquidité** L'ordre sera exécuté par ING avec la (ou les) contrepartie(s) qui propose(nt) le meilleur prix (en ce compris les coûts propres d'ING) en tenant compte de la liquidité disponible pour l'Instrument Financier en question. Par ailleurs dans le cas d'une obligation avec un listing sur un marché, la liquidité de l'instrument sera déterminante pour considérer le lieu d'exécution le plus pertinent.

**Prix / coûts** Les frais de courtage (au tarif en vigueur) s'appliquent aux transactions exécutées. Dans le cas où l'ordre d'un Client est croisé avec celui d'un autre Client. Nous appliquons un prix égal à la moyenne de la meilleure demande et de la meilleure offre, de sorte que les deux clients en bénéficient également.

**Probabilité d'exécution** Si la liquidité pour un Instrument Financier est insuffisante auprès des contreparties d'ING, (et afin de permettre une exécution dans un délai raisonnable) il est possible que l'exécution au meilleur prix ne soit pas garantie. Dans ce cas, ING se réserve le droit de ne pas exécuter l'ordre du Client.

**Type d'ordre** Tous les ordres au prix de marché et les ordres avec un cours limite sont exécutés selon leur ordre d'arrivée (règle du « first in/first out »).

## Pour les obligations structurées («Structured Notes») et instruments dérivés sous forme de titres

### Lieux d'exécution sélectionnés

Les ordres pour cette catégorie d'Instruments Financiers sont exécutés de gré à gré par ING en dehors d'un marché (soit, en « OTC » « Over-the-Counter »). ING Bank NV est la seule contrepartie à offrir un prix de rachat pour cette catégorie d'Instruments Financiers.

### Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

<b>Contrôle indépendant</b>	En vue de garantir la meilleure exécution des ordres, ING Bank NV a mis en place un contrôle indépendant des méthodes de calcul des prix tant sur le marché primaire que sur le marché secondaire. Ce contrôle a été mis en place au sein du département de Risk Management de ING et il vise les modèles de calcul propres à ING ainsi que les principaux paramètres de marché de l'instrument (évolution du sous-jacent, volatilité, taux de marché, coût de financement pour ING Bank NV,...).
<b>Liquidité</b>	Les Structured Notes ne sont pas cotées sur un Marché Réglementé. Dans des circonstances de marchés normales, ING Bank NV assurera au Client la liquidité sur le marché en proposant un prix de rachat au Client.
<b>Prix / coûts</b>	Lorsque le Client demande le prix d'une transaction pour cette catégorie d'Instruments Financiers, le prix proposé comprend une marge forfaitaire de maximum 1% pour un sous-jacent actions ou un maximum de 0,50% pour un sous-jacent lié à un taux d'intérêt, destinée à couvrir la prestation et les frais liés à une transaction OTC (autre que le courtage). Le courtage s'applique aux transactions exécutées. Dans le cas où l'ordre d'un Client est croisé avec celui d'un autre Client, le prix appliqué sera celui qui était le meilleur à ce moment-là.
<b>Probabilité d'exécution</b>	Dans la mesure où la seule contrepartie de cette transaction est ING Bank NV qui offre un prix pour cette catégorie d'Instruments Financiers, si la liquidité pour un Instrument Financier est insuffisante (et afin de permettre une exécution dans un délai raisonnable), il est possible que l'exécution au meilleur prix ne soit pas garantie. Dans ce cas, ING se réserve le droit de ne pas exécuter l'ordre du Client.

## Pour les parts d'organismes de placement collectif (OPC)

Les organismes de placement collectif (ci-après dénommés « OPC ») regroupent les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) et les fonds communs de placement. Leur valeur nette d'inventaire (ci-après dénommée « VNI ») est calculée de manière indépendante par l'agent administratif de l'OPC. Il existe une seule VNI appliquée tant pour les souscriptions que pour les rachats.

### Lieux d'exécution sélectionnés

Les ordres de souscription et de rachat sont effectués via l'agent de transfert de l'OPC, tel que mentionné dans le prospectus de l'OPC, ou, le cas échéant, via un agent centralisateur qui renvoie l'ordre vers l'agent de transfert de l'OPC.

Pour les SICAFI (société d'investissement à capital fixe) et les ETF (Exchange Traded Funds), qui sont des Instruments Financiers cotés, la PME0 applicable est celle décrite ci-dessus.

### Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

<b>Coûts</b>	Les coûts proviennent des commissions appliquées par les agents centralisateurs de fonds, choisi par ING.
<b>Timing</b>	Dans des conditions normales, l'exécution suit de près la réception de la valeur nette d'inventaire, si l'ordre est introduit avant le <b>cut-off time</b> .
<b>Description du cut-off time</b>	Désigne l'heure jusqu'à laquelle la passation d'ordres de souscription ou de rachat est possible pour être prise en compte le jour ouvrable même. Passé cette limite, les ordres seront pris en compte le jour ouvrable suivant. Ce cut-off est indiqué dans le prospectus de l'OPC. Il est recommandé à l'investisseur de s'informer préalablement auprès des distributeurs pour connaître l'heure de clôture de la période d'acceptation des ordres auprès de ceux-ci.
<b>Probabilité</b>	La probabilité d'exécution et du règlement est certaine.
<b>Autres facteurs</b>	Qualité de l'agent centralisateur et de l'agent de transfert de fonds.

## Pour les instruments dérivés (dérivés) : options , contrats de change à terme, Interest Rate Swaps (IRS), Forward Rate Agreements (FRA), contrats caps/floors, ...

### Lieux d'exécution sélectionnés

Tous les ordres en produits dérivés sont exécutés par ING en dehors du marché (OTC ou Over-The-Counter).  
ING Bank NV est la seule contrepartie à proposer un prix de rachat pour cette catégorie d'Instruments Financiers.

### Évaluation des facteurs d'exécution pertinents

#### Prix/Probabilité

Le marché est principalement un marché OTC où les prix sont déterminés sur base de méthodes de détermination de prix généralement reconnues. De plus, les fournisseurs de données de ces marchés de référence fournissent d'excellentes références permettant un contrôle des prix.

#### Coûts

Des frais de transactions peuvent être comptabilisés. En outre, une marge de crédit et de liquidité est généralement incluse dans le prix de transaction et dépend généralement des conditions de marché en vigueur. La taille de ces transactions peut également influencer la formation du prix.

#### Taille/Vitesse/Nature

L'accès au marché est limité (par exemple, un montant minimum est le plus souvent demandé). Dans des conditions normales de marché, les ordres sont exécutés directement. Les ordres d'achat et de vente sont exécutés ordre par ordre.



## Liste des principaux intermédiaires financiers

ING n'accepte de travailler qu'avec des intermédiaires financiers dont la politique d'exécution des ordres répond aux exigences de la législation financière belge. ING effectue un contrôle sur l'efficacité de la politique d'exécution des ordres de l'intermédiaire financier, en vue d'identifier d'éventuelles erreurs et de les rectifier. La Politique de Meilleure Exécution des Ordres est au moins soumise à une évaluation annuelle, ou adaptée lorsqu'un changement significatif ou une modification susceptible d'influencer le meilleur résultat possible apparaît.

### Voici la liste des intermédiaires financiers :

ING Bank NV UBS AG

BBH (transfert agent)

RBC Investor & Treasury Services (transfert agent)

Cette liste est susceptible de subir des modifications.







### Liste des principaux Lieux d'exécution
















Le Lieu d'exécution dépendra de l'Instrument Financier. Veuillez trouver ci-après les principaux Lieux de exécutions utilisés par ING lorsque ING reçoit une demande d'exécution d'ordre.



Notez que cette liste n'est pas exhaustive. Cette liste sera mise à jour conformément aux pratiques d'exécution des ordres. ING se réserve le droit d'utiliser d'autres Lieux d'exécution que ceux listés ci-après, dans la mesure où c'est jugé comme approprié par ING conformément aux pratiques de meilleure exécution des ordres.

### Publication du top 5 des Lieux d'exécution

Puisqu'ING Belgique reçoit et transmet des ordres via des intermédiaires financiers, ING publiera un rapport annuel du top 5 des intermédiaires financiers auxquels les ordres ont été transmis durant l'année précédente. Cette publication sera disponible directement sur <http://www.ing.be/tarifs>.

	Pays	Marché / Lieu de cotation	Lieu d'exécution dans l'univers Equiduct	Lieu d'exécution
Euronext	NL 	Euronext Amsterdam	EAM Equiduct sauf si : • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Amsterdam	
	BE 	Euronext Brussels	EBR Equiduct sauf si : • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Brussels	
	FR 	Euronext Paris	EPA Equiduct sauf si : • instrument non proposé via Equiduct • taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Euronext Paris	
	Pays	Marché / Lieu de cotation	Lieu d'exécution dans l'univers Equiduct	Lieu d'exécution
US	US 	NYSE	NYX	NYSE – New York Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	US 	Nasdaq	NMS	NASDAQ (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	US 	Nyse Arca	NAR	NYSE Arca (conformément à la politique d'exécution d'UBS)

Europe non Euronext	AT 	Vienna SE	VIE		Wiener Börse (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	CH 	Swiss Exchange (Virt-X)	VTX		Swiss Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	DE 	Xetra	ETF	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ instrument non proposé via Equiduct</li> <li>▪ taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct</li> </ul> Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Xetra	
	DE 	Frankfurt	FRA	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ instrument non proposé via Equiduct</li> <li>▪ taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct</li> </ul> Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Frankfurter Wertpapierbörse	
	DK 	Copenhagen SE	CPH		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Copenhagen (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	ES 	Mercado Continuo de España	STN		Bolsa de Madrid (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	FI 	Helsinki SE	HEL		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Helsinki (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	IT 	Mercato Milano	MCI	Equiduct sauf si : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ instrument non proposé via Equiduct</li> <li>▪ taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct</li> </ul> Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Mercato Milano	
	LU 	Bourse de Luxembourg	LUX		Bourse de Luxembourg (conformément à la politique d'exécution d'ING Luxembourg)
	NO 	Oslo Stock Exchange	OSL		Oslo Bors (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	PT 	Euronext Lisbon	LIS		Euronext Lisbon (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	SE 	Stockholms Fondbors	STO		NASDAQ OMX Nordic Exchange – Stockholm (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	<b>Pays</b>	<b>Marché / Lieu de cotation</b>	<b>Lieu d'exécution dans l'univers Equiduct</b>	<b>Lieu d'exécution</b>	
Europe non Euronext	UK 	London Stock Exchange	LON		London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	UK 	SET	LSS		London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)
	UK 	SEATS	SEA		London Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)

Autres	JP 	Via Xetra ou Frankfurt	ETR/ FRA	<p>Equiduct sauf si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ instrument non proposé via Equiduct</li> <li>▪ taille de l'ordre ne permettant pas de router via Equiduct</li> </ul> <p>Dans l'un des deux cas précédents l'ordre sera alors exécuté sur Frankfurter Wertpapierbörse ou Xetra en fonction du Lieu de cotation de l'instrument</p>	
	CA 	Toronto	TOR		Toronto Stock Exchange (conformément à la politique d'exécution d'UBS)